

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur Fraternité Justice

AUTORITE DE LA ZONE FRANCHE DE NOUADHIBOU

PORT AUTONOME DE NOUADHIBOU

Demande de proposition

**Travaux de bathymétrie de la zone d'extension des
ouvrages portuaires**

Financement : PORT AUTONOME DE NOUADHIBOU (PAN)

Novembre 2018

LETTRE D'INVITATION

Le Port Autonome de Nouadhibou (PAN) lance la présente demande de proposition en vue de sélectionner un prestataire pour la réalisation des travaux de bathymétrie de la zone de l'extension des ouvrages portuaires.

Ces travaux sont destinés à contrôler les travaux de dragage en cours de finalisation dans la zone concernée.

Article 1 : Financement

Les prestations faisant l'objet de cette demande de proposition seront financées sur le budget du Port Autonome de Nouadhibou.

Article 2. Participation

La demande de proposition est ouverte aux soumissionnaires nationaux et internationaux qualifiés pour l'exécution de travaux de bathymétrie.

Article 3 : Consultation ou Retrait du dossier

La demande de proposition peut être retirée au niveau du Secrétariat de la Direction Générale outéléchargée à partir du site du Port Autonome de Nouadhibou, à l'adresse suivante : www.pan.mr/appels.php

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

1. La lettre d'invitation
2. Le modèle de soumission
3. Le cahier des conditions générales
4. Le Cahier de prescriptions spéciales
5. Le Cahier des prescriptions techniques
6. Le Cadre Bordereau des prix unitaires
7. Le Cadre du devis estimatif et quantitatif
8. Le projet de contrat

Article 4 : Remise des propositions

Les propositions composées :

- (i) de la soumission remplie, signée et cachetée,
- (ii) du Bordereau des Prix Unitaires rempli, signé et cacheté,
- (iii) du Devis Quantitatif et Estimatif rempli, signé et cacheté,
- (iv) du Cahier des Spécifications Techniques paraphé et signé à la dernière page, la liste du matériel proposé par le soumissionnaire, des références du soumissionnaire en matière de prestations similaires (**pour se voir sélectionné pour la prestation, le soumissionnaire devra avoir, au moins, réalisé, 3projets similaires lors des 5 dernières années**)

doivent être remises en un (1) original et trois (3) copies marquées comme tels.

Elles doivent parvenir au plus tard le **jeudi 13 décembre 2018 à 12 heures TU** au Secrétariat de la Direction Générale du Port Autonome de Nouadhibou et porter la mention suivante :

**A Monsieur le Président de la Commission des Achats du
Port Autonome de Nouadhibou**

Proposition pour les travaux de bathymétrie de la zone d'extension des ouvrages

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les propositions arrivées après l'expiration du délai ne seront pas recevables même si elles arrivent avant le début de la séance d'ouverture des plis.

Article 5 : Délai d'engagement

Les soumissionnaires seront engagés par leurs propositions pour une durée de 90 jours à partir de la date de dépôts des soumissions.

Article 7 : Ouverture des offres

Les propositions seront ouvertes **le jeudi 13 décembre 2018 à 12 heures 15 minutes TU** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

DOCUMENT 2

MODELE DE SOUMISSION

SOUMISSION

Je soussigné (Nom et prénoms, domicile)
_____ Agissant pour le compte de
_____ de
Inscrit au registre de la chambre de commerce
de _____ sous le N°
_____ faisant élection de domicile à (adresse complète)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans la demande de proposition concernant les travaux de bathymétrie de la zone d'extension des ouvrages du Port Autonome de Nouadhibou :

- 1) Me soumet et m'engage à réaliser la prestation portant sur les travaux de bathymétrie de la zone d'extension des ouvrages du Port Autonome de Nouadhibou conformément aux clauses et conditions de la Demande de Proposition et après avoir apprécié la nature des prestations dont j'ai évalué le montant total en :

- Toutes Taxes Comprises à :

.....
..... MRU

(en toutes lettres et en chiffres)

Ces montants sont fermes, non révisables et non actualisables.

- 2) Me considère engagé pour une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres ;
- 3) Au cas où je serai déclaré adjudicataire, je me soumet et m'engage à réaliser l'intégralité des prestations aux conditions énumérées ci-dessus après notification du contrat ;
- 4) Je demande que le Port Autonome de Nouadhibou se libère des sommes qui me sont dues par elle dans le cadre de cette prestation, en faisant créditer le compte n° ouvert à mon nom auprès de la banque

Fait à le.....

Lu et approuvé
Le Prestataire

(Signature)

DOCUMENT 3

CAHIER DES CONDITIONS GENERALES

CAHIER DES CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales sont relatives à la prestation portant sur les travaux de bathymétrie de la zone d'extension des ouvrages du Port Autonome de Nouadhibou

ARTICLE 2 : TEXTES GENERAUX

La présente demande de proposition est soumise aux clauses de la loi 2010 – 044 du 22 Juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.

ARTICLE 3 : CONSULTATION OU RETRAIT DU DOSSIER

La demande de proposition peut être retirée au niveau du Secrétariat de la Direction Générale outéléchargée à partir du site du Port Autonome de Nouadhibou, à l'adresse suivante : www.pan.mr/appels.php

ARTICLE 4 : PIECES DU DOSSIER

Les pièces constitutives de la demande de proposition sont les suivantes :

1. La lettre d'invitation
2. Le modèle de soumission
3. Le cahier des conditions générales
4. Le Cahier de prescriptions spéciales
5. Le Cahier des prescriptions techniques
6. Le Cadre Bordereau des prix unitaires
7. Le Cadre du devis estimatif et quantitatif
8. Le projet de contrat

ARTICLE 5 : FORMES DES SOUMISSIONS

Sous peine de nullité pure et simple, la soumission doit être conforme au modèle joint à la demande de proposition.

Chacune des offres, obligatoirement, en quatre exemplaires (1 original et 3 copies) devra, pour être prise en considération, contenir :

- A) Dans une première enveloppe intérieure (A), fermée et cachetée, portant le nom du soumissionnaire et la mention « offre financière » les pièces suivantes :
 - 1°) La lettre de soumission datée et signée ;
 - 2°) Le bordereau des prix unitaires ;
 - 3°) Le devis estimatif daté et signé.Les prix seront libellés en toutes taxes et TVA comprise.

- B) Dans une deuxième enveloppe intérieure (B), fermée et cachetée, portant le nom du soumissionnaire et la mention « offre technique » les pièces suivantes :
 - 1°) La déclaration d'intention, faisant connaître les noms, prénoms, qualité, domicile du candidat, la raison sociale et l'adresse du siège ;

- 2) Attestation de capacité financière équivalent à 30% de l'offre fournie par établissement financier reconnu et agréé ;
- 3°) Les contrats similaires (3 au moins) ;
- 4°) L'ensemble des attestations originales en cours de validité justifiant la position du soumissionnaire au regard du fisc et du système bancaire à savoir : Les attestations de la BCM, du Trésor, de la CNSS, de la Direction Générale des Impôts, de l'Inspection du Travail **sous peine de rejet de leurs offres.**

Les soumissionnaires étrangers devront quant à eux présenter leurs inscriptions au registre du Commerce et leurs attestations de non faillite et de non contentieux.

Les enveloppes A et B seront enfermées dans une enveloppe cachetée qui ne devra comporter que les indications suivantes :

“Soumission pour les travaux de bathymétrie de la zone d’extension des ouvrages portuaires”

“A n’ouvrir qu’en séance publique de la Commission des Achats du Port Autonome de Nouadhibou”

et adressée à :

Monsieur le Président de la Commission des Achats du Port Autonome de Nouadhibou

ARTICLE 6 : DELAI DE REALISATION

Le délai de réalisation de la prestation ne devra pas dépasser 15 jours y compris la période de mobilisation et de traitement des données.

ARTICLE 7 : DEPOT DES SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être remises au Secrétariat de la Direction Générale du Port Autonome de Nouadhibou au plus tard le **jeudi 13 Décembre 2018 à 12 heures TU.**

ARTICLE 8 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis aura lieu en un seul temps et en séance publique de la Commission des Achats du Port Autonome de Nouadhibou

ARTICLE 9 : DEPOUILLEMENT ET EVALUATION DES OFFRES

Seules seront prises en considération les offres présentées conformément au présent cahier des conditions générales.

Le dépouillement et l'évaluation des offres seront faits conformément aux prescriptions de la présente demande de proposition et de la loi 2010-044 du 22 Juillet 2010 Portant Code des Marchés Publics en Mauritanie et de ses textes d'application.

9.1 : Conformité technique pour toutes les offres reçues et ouvertes

- Vérifications de la conformité de chaque offre par rapport aux spécifications techniques et
- Respect du délai de d'exécution.

9.2 : Vérification des erreurs de calcul pour les offres conformes uniquement

- Vérification de la conformité des prix unitaires en chiffre par rapport des prix unitaires en toutes lettres qui priment sur les premiers ;
- Vérification horizontale : prix unitaire par le quantitatif et
- Vérification verticale pour les totaux.

9.3 : Vérification de la qualification pour le moins disant conforme uniquement

Pour être qualifié, le soumissionnaire doit établir à la satisfaction de l'Administration des preuves qu'il a l'expérience, la capacité et les ressources nécessaires pour exécuter la prestation, c'est à dire :

- Avoir réalisé 3 projets similaires durant les cinq dernières années ;
- Disposer du personnel et du matériel requis pour la réalisation de la prestation.

ARTICLE 10 : CHOIX DU PRESTATAIRE

La prestation sera attribuée au soumissionnaire qualifié moins disant et dont l'offre est jugé techniquement recevable.

ARTICLE 11 : MONNAIE DE COMPTE ET MONNAIE DE PAIEMENT

La monnaie de compte est l'Ouguiya (MRU).

ARTICLE 12 : SUITE DONNEE A LA DEMANDE DE PROPOSITION.

L'Administration se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou une partie de la présente demande de proposition dans les conditions prévues par la loi 2010-044 du 22 Juillet 2010 portant Code des Marchés Publics en Mauritanie.

DOCUMENT 4

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Les présentes prescriptions sont relatives à la réalisation des travaux de bathymétrie de la zone d'extension des ouvrages du Port Autonome de Nouadhibou.

ARTICLE 2 : PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHE

La prestation sera attribuée après adjudication de la présente demande de proposition.

ARTICLE 3 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles du contrat faisant suite à la présente demande de proposition sont, par ordre de priorité :

1. La lettre d'invitation
2. Le modèle de soumission
3. Le cahier des conditions générales
4. Le Cahier de prescriptions spéciales
5. Le Cahier des prescriptions techniques
6. Le Cadre Bordereau des prix unitaires
7. Le Cadre du devis estimatif et quantitatif
8. Le projet de contrat

ARTICLE 4 : REGIME JURIDIQUE

Le contrat faisant suite à la présente demande de proposition sera passé en vertu des dispositions prévues dans les documents ci-après :

- a) La présente demande de proposition ;
- b) La Loi portant code des marchés publics et ses textes d'application.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DES INTERVENANTS

Le soumissionnaire supportera seul et entièrement les conséquences directes (conséquences financières ou pénales du retard dans l'exécution de la prestation) qui pourront résulter de l'inobservation des règlements et usages généraux et particuliers en la matière.

ARTICLE 6 : DESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Les descriptions techniques générales sont définies dans le Cahier des Prescriptions Techniques.

ARTICLE 7 : MONTANT DE LA PRESTATION

Le montant de la prestation sera établi en **toutes taxes** sur la base des quantités réellement exécutées appliquées aux prix unitaires proposés par le soumissionnaire.

ARTICLE 8 : LANGUE DE TRAVAIL

Tous les documents ayant trait à cette Demande de Proposition ainsi que toutes les correspondances échangées entre le Port Autonome de Nouadhibou et le soumissionnaire retenu suite à cette demande de proposition seront établies en langue française.

ARTICLE 9 : VARIATION ET REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

ARTICLES 10 : DEPOUILLEMENT ET JUGEMENT DES OFFRES

Seules seront prises en considération les offres présentées conformément au présent cahier de prescriptions spéciales.

Le dépouillement et le jugement des offres seront faits conformément aux prescriptions de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics en Mauritanie et ses textes d'application.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE LA PRESTATION

La prestation sera attribuée au soumissionnaire qualifié moins disant et dont l'offre est jugé techniquement recevable.

ARTICLE 12 : MODALITE DE PAIEMENT

Les montants dus par le Port Autonome de Nouadhibou à l'attributaire dans le cadre de cette prestation seront payés après réalisation des travaux et sur présentation d'une facture en trois exemplaires.

ARTICLE 13 : RESILIATION

A défaut par le prestataire de remplir ses obligations, il sera procédé à l'application des dispositions prévues dans la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 14 : SUITE A DONNER A LA DEMANDE DE PROPOSITION

L'administration se réserve le droit d'annuler cette procédure avant la notification du contrat sans que le prestataire puisse faire de réclamations.

ARTICLE 15 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement et de timbre ainsi que les formalités restent à la charge de l'attributaire (prestataire).

ARTICLE 16 : REPRESENTATION DU PRESTATAIRE

Dès la notification du contrat, l'attributaire indiquera à l'administration le nom de la personne désignée comme son représentant et autorisée à recevoir les instructions relatives à l'exécution de la prestation.

DOCUMENT 5

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans le cadre de la levée des réserves émises par le PAN lors des opérations tests réalisées après l'achèvement des travaux d'extension des ouvrages portuaires par l'entreprise CORORASA, le PAN a confié l'exécution des travaux d'approfondissement nécessaires pour atteindre les côtes contractuelles à la société Enriquez Sanchez Ingenieria y Arquitectura SLP.

Les travaux concernent le dragage des zones d'amarrage et d'évitage des navires de l'extension aux cotes suivantes :

- la cote – 8,00 au niveau de la zone d'évitage (manœuvre) et aux pieds des quais des postes LO-LO et RO-RO sud
- la cote – 6,00 au niveau du poste RO-RO nord

La présente étude bathymétrique est lancée pour s'assurer que les cotes contractuelles de dragage ont été atteintes dans tous les endroits.



Extension du Port Autonome de Nouadhibou

2. OBJET DEL'ETUDE TECHNIQUE

L'objet de l'étude technique est de réaliser une bathymétrie suffisamment détaillée de la ligne d'amarrage et des zones de manœuvre de l'Extension du Port de Pêche de Nouadhibou.

2.1. Zone de l'Étude

La zone à considérer pour la bathymétrie est définie par les points ci-dessous en coordonnées UTM (Zone Initiale ZI) et la zone complémentaire indiquée (ZC), comme on peut le constater sur la figure suivante. La grille de couverture de la zone sera de 01 mètre.

A:	X=286.445,50	Y=2.311.664,88
B:	X=286.794,16	Y=2.311.527,83
C:	X=287.126,84	Y=2.311.770,57
D:	X=287.141,08	Y=2.312.109,03
E:	X=286.858,43	Y=2.312.220,14
F:	X=286.697,82	Y=2.312.102,94
G:	X=286.584,90	Y=2.312.102,79
H:	X=286.576,9	Y=2.312.102,7
I:	X=286.444,9	Y=2.312.102,6



Zone bathymétrie

3. PRODUIT ET PORTÉE DE TRAVAUX

- La mémoire de travail, doit inclure la méthodologie, ainsi que les certificats d'étalonnage des équipements à utiliser.
- Les plans des points du relevé et des courbes de niveau, obtenus grâce au traitement digital des données recueillies sur terrain seront présentés à échelle 1/1.000 (logiciel Autocad ou équivalent)
- Les profils en travers espacés de 05 m seront réalisés dans les zones d'amarrage et d'évitage.
- Un plan 3D en couleur avec la forme du fond sera fourni.
- Les zones où la cote contractuelle de dragage n'a pas été atteinte devront être mises en évidence avec précision. Ces zones devront être définies de façon précise avec des coordonnées UTM. Un fichier Excel avec profils et calcul de volume manquant par rapport à la cote contractuelle sera fourni.

La cote de dragage contractuelle est de :

- ✓ -7,40 m par rapport au zéro hydro et -8,00 m par rapport au zéro du PAN (BMVE) pour le poste RO-RO sud, le poste LO-LO (nord-sud) et la zone d'évitage
- ✓ -5,40 m par rapport au zéro hydro et -6,00 m par rapport au zéro du PAN (BMVE) pour le poste RO-RO nord

3.1. Procédure

La bathymétrie devra être réalisée en référence au point de référence du marégraphe.

Le positionnement sera effectué par GPS en mode différentiel et à fréquence qui permettra de réaliser une mesure par seconde.

Un gyro-compass devra être utilisé pour obtenir des données précises, ainsi qu'un altimètre de précision, un détecteur de mouvements pour la mesure du tangage, roulis et giration du navire utilisé pour la collecte des données.

Un sondeur d'écho à faisceaux sera utilisé pour le travail à effectuer. Les mesures de profondeur peuvent être enregistrées soit sur papier à diagrammes soit sur médias numériques. La précision et la résolution des mesures de profondeur doivent satisfaire les normes de précision verticales décrites dans le manuel d'ingénierie et levés hydrographiques « US Army Corps of Engineers » EM 1110-2-1-1003.

La précision des données doit être telle que l'erreur quadratique moyenne sera de moins de 10 centimètres ($EMQ < 10 \text{ cm}$).

La collecte de données consistera en un balayage de points, de manière à ce que la distance entre les points ne soit pas supérieure à 05 mètres (maillage).

La grille de la bathymétrie sera établie en utilisant le système local Transverse Universelle de Mercator (UTM) avec les valeurs des coordonnées correctement annotées et représentées sur le bord supérieur droit de la feuille de la carte.

Les mesures de profondeurs doivent être réduites au plus bas niveau de la marée astronomique.

4. PROFIL DU BUREAU.

Pour l'évaluation du bureau, celui-ci devra présenter les informations suivantes :

4.1. Capacités du bureau:

Le bureau (soit de façon individuelle, consortium d'entreprises ou avec des lettres d'engagement de collaboration) doit être une personne morale avec plus de dix (10) ans d'expérience générale et plus de cinq (5) ans d'expérience en travaux maritimes.

Le bureau doit présenter la preuve qu'il a réalisé au moins trois projets similaires au cours des cinq dernières années.

En cas de consortiums ou d'accord de collaboration, il suffira qu'un des bureaux ait l'ancienneté et l'expérience minimales requises.

4.2. Facilités et équipes.

Il est de la responsabilité exclusive du bureau de disposer, quand cela est requis et conformément au développement des travaux, de tous les équipements et de tout le personnel nécessaires à la réalisation de l'étude bathymétrique (des propriétés ou appartenant à des sous-traitants).

5. DÉLAI POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

Le délai d'exécution des travaux est de quinze (15) jours, à partir de la date de la signature du contrat (y compris la mobilisation et le traitement des données collectées sur le terrain).

DOCUMENT 6

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Travaux de dragage de la zone d'extension des ouvrages portuaires

Date : _____

Nom du soumissionnaire : _____

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire TTC en chiffres	Prix unitaire TTC en lettres
1	Mobilisation des équipements et installation du chantier	U		
2	Travaux de dragage de la surface indiquée dans le Cahier des Prescriptions Techniques conformément aux exigences de la Demande de Proposition	U		

DOCUMENT 7

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Travaux de dragage de la zone d'extension des ouvrages portuaires

Date : _____

Nom du soumissionnaire : _____

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire TTC (MRU)	Prix total TTC (MRU)
1	Mobilisation des équipements et installation du chantier	U	1		
2	Travaux de dragage de la surface indiquée dans le Cahier des Prescriptions Techniques conformément aux exigences de la Demande de Proposition	U	1		
TOTAL TTC (MRU)					

DOCUMENT 8
PROJET DE CONTRAT

CONTRAT DE PRESTATION

Entre le Port Autonome de Nouadhibou "PAN" ayant son établissement principal à Nouadhibou à l'adresse BP : 236 Nouadhibou – Mauritanie

D'une part,

Et

L'Entreprise _____, domicilié à _____, ci-dessous dénommé le Prestataire

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet du contrat

Le présent contrat porte sur des travaux de bathymétrie de la zone d'extension des ouvrages portuaires.

Article 2 : Etendu des prestations

Le prestataire devra exécuter pour le compte du Port Autonome de Nouadhibou les travaux bathymétriques nécessaires pour le contrôle du dragage réalisé par la société Enriquez Sanchez Ingenieria y Arquitectura SLP.

Article 3 : Détail des prestations

Le Prestataire s'engage à réaliser une bathymétrie détaillée de la ligne d'amarrage et des zones de manœuvre de l'Extension du Port de Pêche de Nouadhibou conformément aux exigences de la demande de proposition.

Article 4 : Montant de la prestation - Paiement

En contrepartie des services fournis par le Prestataire, le Port Autonome de Nouadhibou s'engage à lui verser _____MRU Toutes Taxes Comprises.

Le paiement sera effectué à la fin des travaux.

Une avance de démarrage ne dépassant pas 20% du montant total de la prestation pourra être consentie à l'Entreprise. Pour cela, elle devra en faire la demande et présenter une caution délivrée par une Banque établie et agréée en République Islamique de Mauritanie et couvrant la totalité du montant demandé.

Article 5 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations qui font l'objet de ce contrat selon les règles de l'art et dans le respect absolu des exigences de la Demande de Proposition.

Article 6 : Obligations du Port

Le Port s'engage à prendre toutes les dispositions qui lui incombent pour permettre au prestataire de réaliser ses obligations dans les meilleures conditions.

Article 7 : Coordonnateur

Le Directeur Technique du Port Autonome de Nouadhibou est désignée pour suivre l'exécution du présent contrat. Il s'assurera du respect de la conformité des prestations fournies aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif.

Article 8 : Durée du contrat

Le présent contrat de prestation entre en vigueur dès sa signature par les deux parties pour une durée de 15 jours.

Article 9 : Résiliation du contrat

Ce contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des deux parties à condition de respecter un préavis de 10 jours.

Article 9 : Litige

Tout litige pouvant naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, à défaut d'avoir pu faire l'objet d'un règlement amiable entre les parties, sera soumis aux tribunaux compétents en République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouadhibou le _____

Pour le Prestataire

Pour le Port Autonome de Nouadhibou